



Evreux le 16-jan-2021

ANALYSE du Plan-Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'EPN Interrogations - Propositions d'améliorations

Qu'est-ce qu'un PCAET ? (Source ADEME : nov. 2016)

Le PCAET, mis en place pour 6 ans, est un projet territorial de développement durable. À la fois **stratégique** et **opérationnel**, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la **réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)**
- l'**adaptation au changement climatique**
- la **sobriété énergétique**
- la **qualité de l'air**
- le **développement des énergies renouvelables**

La mise en place des PCAET est confiée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Le plan climat-air-énergie s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel **tous les acteurs** (entreprises, associations, citoyens...) sont **mobilisés et impliqués**.

Plus les gouvernements et les collectivités tardent, plus la **charge financière** sera lourde. Prendre en compte et agir, rapidement, contre le changement climatique et la pollution de l'air permet la maîtrise des coûts, la création d'emplois, la résilience et l'attractivité du territoire.

Méthodologie

Le CTCE-Alternatiba avait proposé début 2020 aux listes candidates aux dernières élections municipales à **EVREUX** de s'engager sur le **Pacte pour la Transition** soutenu par une soixantaine d'ONG au niveau national.

Ce Pacte propose 32 mesures concrètes pour construire des communes plus écologiques et plus justes. Beaucoup de solutions peuvent être mises en œuvre à l'échelle locale, et le PCAET en est l'un des outils clés, étant le document stratégique des Agglomérations en matière d'adaptation du territoire et de lutte contre le changement climatique.

C'est la raison pour laquelle l'analyse du PCAET a été réalisée sur la base de ce Pacte. C'est sur une quinzaine d'actions significatives du PCAET que nous avons formulé remarques ou questions, et suggérons des propositions pour aller plus loin.

Contexte

La Communauté d'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie (EPN) compte 74 communes représentant 116 242 habitants.

Les **consommations énergétiques globales** relevées pour **2014** (6 ans déjà ...) sont de l'ordre de **2594 GWh**, soit environ 23,2 MWh/an/habitant.

Les **émissions de GES globales** sont, elles, estimées à **576 861 teqCO2** en **2014**, soit 5,16 teqCO2/an/habitant, réparties comme suit :



LE BILAN GLOBAL D'ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

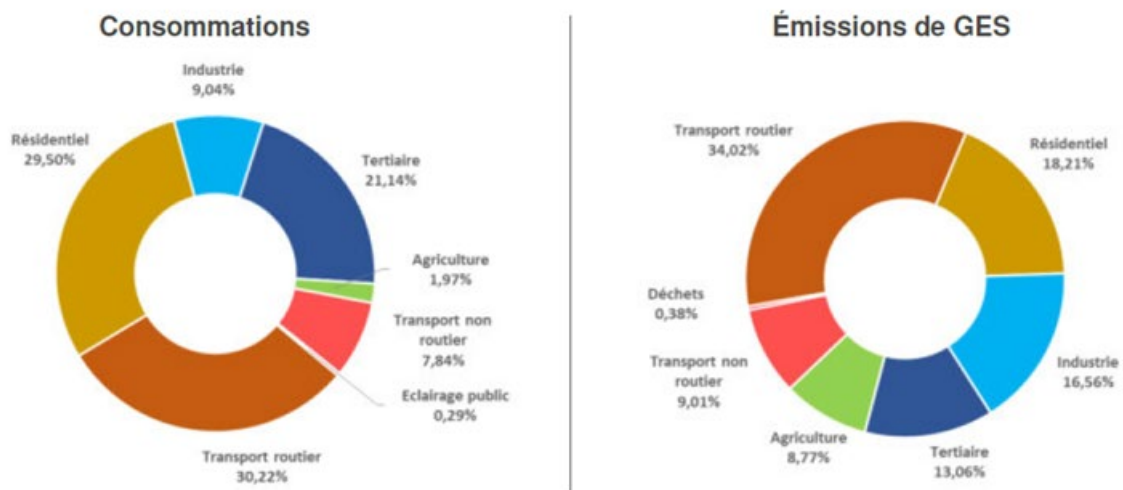


Figure 3 : Consommations d'énergie et émissions de GES par secteur
(Source : PROSPER, ALTEREA)

1/ ANALYSE GLOBALE

Tel qu'il est présenté actuellement le PCAET d'EPN manque d'ambition !

Tout d'abord, s'il a bien identifié les principaux postes de consommations/émissions, ce plan vise en 2050 une réduction des consommations d'énergie de 38 % et des gaz à effet de serre de 46 %, alors que les objectifs nationaux sont respectivement de 50 (55% pour l'UE) et 75 %.

Pourquoi un tel manque d'ambition alors qu'il faut agir maintenant et vite ?

Néanmoins, certaines actions ou moyens mobilisés peuvent paraître prometteurs :

- ✓ Recrutement d'un référent Animation Développement Durable et d'un chargé de mission Développement Bio
- ✓ 800 000 €/an d'aménagements cyclables, 200 000 €/an pour des aires de covoiturage
- ✓ 500 000 € pour l'achat d'une exploitation agricole test,
- ✓ Élaboration d'un plan alimentaire territorial
- ✓ Création d'un Guichet unique avec 3 à 4 ETP pour accompagner les habitants sur la rénovation

Seront-ils vraiment mis en œuvre, et quel poids EPN souhaite-t-elle leur donner par rapport aux autres actions menées et qui ne figurent pas dans le PCAET ?

11 actions sur 26 n'ont pas d'indicateurs concrets et mesurables.

Beaucoup (trop ?) d'études, guides ou chartes (12) sont posés en préalable, repoussant les actions concrètes en fin de mandat ... Pourquoi ne pas collecter / mutualiser les bonnes pratiques déjà en cours dans d'autres collectivités ?

Aucune action n'est prévue sur la qualité de l'air. L'avis de la préfecture de Région corrobore ce constat alarmant s'agissant d'une question majeure de santé publique !



Mesures du Pacte abordées

- URBANISME (DONT ARTIFICIALISATION / RENATURATION) : 5
- ÉNERGIE (RENOVATION/CONSOMMATION/RENOUVELABLES) : 4
- MOBILITÉ : 5
- EAU : 3
- AGRICULTURE / ALIMENTATION : 2
- SENSIBILISATION / FORMATION : 1
- REGLEMENTATION / VEILLE : 1
- FINANCEMENT : 1
- AIR : 1
- ECONOMIE CIRCULAIRE / 3R(réduire/réutiliser/recycler) : 1 (mesures claires)

Mesures du Pacte pas ou peu abordées

- DÉMOCRATIE
- NUMÉRIQUE
- TRAVAIL/EMPLOI
- FORMATION
- ECONOMIE (accompagnement des entreprises notamment)
- ÉDUCATION
- INCLUSION / AIDE ALIMENTAIRE / SOINS
- MIGRATION/ACCUEIL (« réfugiés climatiques »)

Les résultats de 15 actions sur 26 dépendront de la mobilisation de nombreux acteurs.

Or la concertation pendant l'élaboration du Plan a été limitée et n'a pas montré une volonté forte de mobiliser les acteurs locaux de la société civile et les entreprises, et n'a donc pas su miser sur **l'intelligence collective** face à des questions particulièrement complexes.

Comment l'Agglomération va-t-elle réussir cette mobilisation ?

De façon générale, pour l'ensemble des actions et plus particulièrement celles relevées ci-après, il nous semble essentiel que l'Agglomération, ainsi que **TOUTES** ses communes membres, changent complètement leurs pratiques actuelles en matière de mise en œuvre des politiques locales.

Les crises et évènements récents (« gilets jaunes », désintérêt de la chose publique, défiance des populations vis-à-vis des « élites ») ont révélé **un manque criant d'appropriation des décisions** par les habitants et les acteurs socio-économiques locaux. Il s'agit de les remettre au cœur des choix qui impactent leur vie quotidienne. Il faut aujourd'hui **faire avec eux** et non sans eux !

Or, il apparaît que le PCAET reste très flou sur la façon dont chaque action va être réalisée avec les principaux intéressés.

Nous soulevons cette lacune majeure de ce document stratégique, car sans vraie co-construction, même les actions les plus ambitieuses n'auront pas les effets escomptés.

La spécificité et la complexité d'un tel plan nécessitent un dispositif global de suivi annuel et d'évaluation ainsi qu'une gouvernance spécifique associant citoyens et acteurs locaux, qui à ce jour n'existent pas !



De façon générale, l'impact de **chaque action** en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre est indiqué, mais n'est pas clairement explicité à l'aide d'indicateurs précis et fiables.

Après avoir étudié ce PCAET en détail, nous avons décidé de faire émerger de manière plus détaillée les éléments qui suivent **sans qu'ils soient exhaustifs** et ce pour une meilleure compréhension et appropriation des questions soulevées. Nous tenons à la disposition du public (au sens large du terme) la totalité de ce travail **bénévole**.

2/ PROPOSITIONS

Construction - Rénovation

Avec le résidentiel et le tertiaire, cela représente **50,6 % de l'énergie consommée sur le territoire et 31 % des émissions de GES**.

*Action 3-5 : Développer un **guichet unique** pour permettre la rénovation du parc résidentiel soit 900 logements accompagnés dans leur rénovation d'ici 2026 (soit 5 % du parc ancien du territoire)*

Action ambitieuse pour un territoire qui n'a rien mis en œuvre depuis des années sur cette thématique. Les besoins sont donc très importants, en milieu rural comme en zone urbaine : l'Agglo se dotera-t-elle bien des moyens nécessaires pour massifier la rénovation ? et pour viser des travaux permettant bien de réduire très fortement les émissions de GES ?

Comment développer le nombre d'artisans qualifiés pour répondre aux besoins en favorisant formation et installation, en lien avec la Région ?

Propositions

- *Rénover en haute performance 10% des logements anciens (datant d'avant 1970) du territoire d'ici la fin du mandat (soit doubler l'objectif en passant à 1 800 logements rénovés)
- *Lutter contre la vacance en centre-ville d'Evreux en mettant en place une action ciblée auprès des propriétaires bailleurs (via des dispositifs financés par l'ANAH, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)

Action 4.2 : Engager une sortie du fioul progressive pour les modes de chauffage

Pas de mesures spécifiques pour les ménages en précarité énergétique.

Propositions

- *Créer un plan d'action contre la précarité énergétique avec objectif de la diviser par 2 d'ici 2026.

Action 3.7 : Engager la rénovation du parc tertiaire et diminuer la consommation d'énergie

Telle qu'elle est pour l'instant mise en œuvre, cette action n'a pas de vrai impact alors qu'elle pourrait en avoir beaucoup plus avec peu de moyens supplémentaires. En effet l'accompagnement du **Conseiller en Energie Partagé (CEP)** est réalisé en fonction des demandes ponctuelles des communes et souvent sur une partie de leur patrimoine seulement.

Propositions

- *Elaborer une vraie stratégie politique partagée avec tous les services concernés via une formation et un accompagnement des services techniques, et une inscription budgétaire ciblée et suivie (PPI, plan pluriannuel d'investissement) des travaux identifiés
- *Viser un objectif de 50% des bâtiments et de l'éclairage public alimentés en électricité renouvelable et locale d'ici 2050
- * Conditionner l'accompagnement des communes par le CEP à la mise en œuvre d'une démarche globale de réduction des consommations d'énergie sur l'ensemble de leur parc, et inciter à réaliser les travaux correspondants



* Rénover au moins un bâtiment symbolique selon des critères de réduction de l'impact sur l'environnement et développement de la biodiversité durant le mandat.

Mobilité

Les transports routiers pèsent **30 % du total des consommations d'énergie et 34 % des émissions de GES** sur le territoire.

Action 3.1 : Développer la pratique des modes actifs à travers la création d'aménagements cyclables (20 km/an) – 800 000 € d'investissements annuels

Action prioritaire qui devrait être beaucoup plus ambitieuse ! 800 000 € / an semblent insuffisants quand on sait qu'1 km de piste cyclable coûte en moyenne 250 000 € d'après l'ADEME (bande cyclable entre 50 et 100k€)

Propositions

- *Avoir une réflexion en amont de chaque aménagement de voirie ou d'espace public pour que piétons et cyclistes aient toute leur place (en se basant sur une stratégie réfléchie à l'échelle de l'agglomération / avec un vrai schéma des zones douces).
- *Définir un réseau cyclable hiérarchisé et qualitatif pour le territoire (quelques axes en site propre, une capillarité assurée en bandes cyclables ou zones de circulation apaisée selon les caractéristiques de chaque commune) pour en faire un élément d'attractivité du territoire.
- *En matière de mobilité, utiliser le programme Alvéole qui finance l'installation de stationnement et l'accompagnement des personnes vers la mobilité à vélo.

Action 3.3 : Améliorer la gestion du transport des marchandises sur le dernier km (avec la création de sites équipés de consignes sécurisés)

Action intéressante, il s'agira de vérifier si EPN se donne vraiment les moyens de sa réalisation.

Propositions

Pour aller plus loin et réduire **vraiment** la part des poids lourds :

- * Interdiction de circulation des poids lourds affichant une vignette Crit'air supérieure ou égale à 2 d'ici 2025
- * Intégration de ces orientations dans les documents de planification
- * Diminution de la part des poids lourds dans la zone urbaine de 75% en 2025
- * Se doter de la compétence "gestion des marchandises"

Action 4.1 : Développer des motorisations alternatives (avec 20% parc Bus en énergie GNV (Gaz Naturel Véhicules) ou Hybride - 18% de la flotte EPN fonctionnant à l'aide d'une motorisation « propre »)

Pour les voitures, le PCAET favorise le changement de motorisation, notamment vers l'électrique, ainsi que le co-voiturage et le vélo mais il n'est envisagé aucune mesure pour limiter la circulation des voitures en ville.

Propositions

- *Zones de circulation apaisée avec vitesse limitée à 30 km/h
- *Voies piétonnes, piétonisation pérenne devant les écoles
- *Diminution du stationnement en voirie
- *Mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE)



Agriculture et alimentation

Action 2.4 : Promouvoir et développer l'agriculture biologique et locale

Le projet d'achat d'une exploitation agricole pour réaliser un espace test en Bio n'est pas du tout détaillé alors qu'il pèse fortement sur le budget (500 000 €) :

- Quels seront les critères d'achat de cette exploitation ?
- Est-il prévu de n'investir que les zones à enjeux eau potable (ce qui réduirait très fortement le champ des possibles) ?

Les partenaires de cette action ne sont pas bien identifiés : une convention a-t-elle ou sera-t-elle signée avec la SAFER ?

Quid des acteurs du monde agricole comme Terre de Liens qui a développé des outils de calcul pour reconquérir une certaine autonomie alimentaire territoriale, des professionnels de santé et enfin des consommateurs ?

Propositions

* Positionner le projet d'Espace Test Agricole dans une volonté affirmée de soutenir l'installation de producteurs bio pour conforter une filière bio ET locale en ne se limitant pas aux seules zones de captage

* Accompagner les conversions vers l'agroécologie (conservation des sols, bio...) via des financements, formations...

* Former les habitants au jardinage/maraîchage naturel et interdire l'utilisation de produits chimiques dans les jardins mis à disposition par les collectivités

Action 4.3 : Développer les filières locales de l'alimentation

Le PCAET ne vise que 25 % de produits biologiques locaux dans la restauration collective d'ici 2030 : alors que la loi EGALIM exige qu'au 1er janvier 2022 au plus tard, les repas servis dans les cantines scolaires, mais aussi dans tous les restaurants collectifs des établissements de service public, devront compter 50 % de produits bio, locaux ou écologiques, et 20 % de bio minimum.

Propositions

* Coconstruire le Plan d'Alimentation Territorial, dans une véritable optique de résilience et d'autonomie alimentaire locale et régionale, en y intégrant les recommandations du Programme National pour l'Alimentation 2019-2023 (en particulier le Plan National Nutrition Santé) et dans le respect de la loi EGALIM : prévoir 30% de produits bio en 2030, 50% en 2040 et 75% en 2050 dans la restauration collective publique

* Equiper l'UCP (plus connue sous le nom « cuisine centrale ») d'une légumerie (au moins) et mutualiser les bonnes pratiques (cf. Lycée Modeste Leroy)

* Aider à la mise en place de filières locales de production en agroécologie (en lien avec les partenaires institutionnels)

* Construire un schéma logistique avec les producteurs locaux et en partenariat avec les autres EPCI (SNA, CASE)

* Accompagner la création de petites industries de transformation bio et locales (frites normandes, purée de carottes ...)

Economie circulaire – déchets

Action 3.11 : Réduire la quantité de déchets produits et en améliorer la gestion

Cette action concerne les particuliers. Quid des entreprises ? Le secteur du bâtiment est particulièrement concerné.

Propositions

* Consacrer 5% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention.

* Mettre en place la tarification incitative des déchets (au poids ou au volume)

* Prévoir un volet « entreprises » en matière de ressourcerie et d'économie circulaire (secteur du bâtiment notamment) : information, accompagnement, formation (parties tierces), financement



Actions Transversales

Sensibilisation

Action 1.3 : Améliorer les connaissances environnementales et les pratiques de l'ensemble des usagers du territoire à travers une animation faite par l'Agglo EPN

Il est indispensable de mettre les moyens en termes notamment de co-construction et de communication pour espérer avoir un impact à la hauteur des enjeux.

10 K€ par an semblent insuffisants pour mettre en place des actions sur tout le territoire et toucher un public très large (entreprises, scolaires,)

Nous serons attentifs à ce qu'EPN associe le plus en amont possible les associations déjà très actives sur le territoire, et s'appuie sur elles pour renforcer les actions d'éducation populaire sur les thèmes liés à la transition et sur les enjeux environnementaux et sociaux.

Propositions

*Développer des commissions associant les habitant.e.s des communes aux décisions concernant la mise en œuvre du PCAET, en misant sur l'intelligence collective

*Créer un événement annuel autour de la sensibilisation à la transition écologique sociale et solidaire, impliquant les acteurs du territoire

Urbanisme

Action 2.3 : Développer et renforcer la séquestration carbone ainsi que la Trame Verte et Bleue du territoire

Qui sont les acteurs du territoire que l'EPN souhaite sensibiliser à la protection des milieux naturels et à leur développement ?

Ne peut-on pas agir dès maintenant, sans attendre l'inscription de la Trame Verte Bleue et Noire dans les documents réglementaires (sans savoir d'ailleurs si elle sera prescriptive) ?

Propositions

*Penser l'ensemble des projets sous l'angle de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité

- Eviter des aménagements favorisant l'apparition d'îlots de chaleur urbains
- Réduire la pollution lumineuse
- Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et favoriser les essences d'arbres et variétés végétales adaptées localement
- Augmenter la place de l'eau dans la ville : multiplier les mares, fontaines et rivières urbaines. Pour tout nouveau projet urbain, inclure l'un de ces types d'espaces d'eau

* Faire respecter la législation sur l'éclairage de nuit

Action 2.1 : Lutter contre l'artificialisation et imperméabilisation des sols

Action sans aucun objectif chiffré et sans aucune ambition (reprenant globalement les obligations réglementaires sans aborder l'outil réellement prescriptif qu'est le PLU).

Il est prévu d'appliquer la pratique de désimperméabilisation de l'espace public aux 1ers projets d'aménagement sur la période 2021-2025 mais de la généraliser d'ici... 2030 !

Propositions

*Reclasser en tout ou partie la ZAC de Cambolle en zone agricole ou naturelle

*Intégrer la désimperméabilisation et la non-imperméabilisation à l'ensemble des projets dès à présent (exemple des parkings végétalisés). Ce serait une action simple et permettant de :

- Créer de nouveaux espaces verts en lien avec la végétalisation de l'espace urbanisé,
- Restaurer des sols de pleine terre partout où les surfaces artificielles ne sont pas ou plus nécessaires.

*Passer au "zéro phyto total" (plus exigeant que la loi Labbé) en labellisant ma ville "Terre Saine" et faire un usage raisonné des produits de biocontrôle et utilisable en agriculture bio (UAB)



Action 3. 9 : Encadrer la construction neuve à vocation d'activités à travers une charte Développement Durable

Pas d'information concernant spécifiquement les grandes surfaces commerciales.

Tout comme la Charte Habitat Durable, la charte Développement Durable à élaborer à partir de 2020-2021 devra faire l'objet d'une co-construction avec les acteurs concernés. Toutefois, là encore, le format de charte ne semble pas le plus adéquat pour que tous les acteurs jouent vraiment le jeu. En effet, tant qu'il n'y a pas de traduction dans le document d'urbanisme ni de vrai levier financier, il semble difficile d'obliger les acteurs privés à la réalisation de bâtiments exemplaires.

Cette action ne correspond pas aux objectifs de zéro artificialisation nette portés par l'Etat.

Propositions

*Interdire toute artificialisation des terres agricoles en révisant le PLUI.

*Dissuader l'installation de grandes surfaces commerciales pour rester en deçà d'un seuil critique de 100 m² de surface de gondoles pour 1 000 habitants-e. s, en travaillant avec l'intercommunalité, en fixant des règles d'implantation des commerces défavorables à celles-ci dans les documents d'urbanisme et en consultant systématiquement la population sur de nouveaux aménagements

Action 2. 5 : Valoriser les espaces en friche

Comme beaucoup d'autres actions du PCAET, on attend d'avoir les résultats d'une étude (ici un observatoire des friches), pour prévoir des actions concrètes. Or, ces friches sont connues pour beaucoup d'entre elles. Il s'agirait dès à présent de prévoir un nombre d'ha minimum à reconverter et les outils à mettre en place pour faciliter leur requalification.

Propositions

*Réviser le PLUI pour prioriser le développement (habitat, économique...) dans les secteurs en renouvellement urbain et pour réévaluer la pertinence des zones identifiées "à urbaniser".

*Mettre en œuvre au plus vite les actions prévues dans le volet Habitat du PLUIHD (Plan Local D'urbanisme Intercommunal Habitat Et Déplacement) : identifier le foncier disponible dans le tissu existant, aider les communes à réinvestir leurs centres-bourgs (550 000 € sur la durée du PLUIHD)

*Assurer une formation des services des communes et des élus sur les conséquences de l'étalement urbain et de l'artificialisation des terres, ainsi que sur la qualité environnementale des rénovations, pour pouvoir orienter les particuliers et les entreprises de BTP vers des solutions durables.

Eau

Action 2.6. Mieux connaître la ressource et les usages de l'eau et encourager une utilisation exemplaire

Il est souhaitable d'aller au-delà de la détection des fuites et de la distribution de récupérateurs

Propositions

*Donner l'exemple dans les services communaux en mettant en place des dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie sur les bâtiments publics,

*Intégrer des techniques de préservation de l'eau dans toutes les nouvelles constructions privées et publiques de la commune.

*Mettre en place une tarification sociale et incitative de l'eau : de multiples études existent à ce sujet, est-il nécessaire d'en réaliser de nouvelles ?

Plus d'infos : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/couts-financement/dossier/modes-financement-service-public-gestion-dechets/tarification-incitative-ti>



Energie

Action 4.4 : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur de Développement des Energies Renouvelables

Au niveau énergie, le Pacte insiste sur la nécessité de s'appuyer sur l'expérience des autres collectivités à travers les référentiels et labels Climat Pratic et Cit'ergie (qui se sont rapprochés depuis), le réseau **TEPOS** (territoire à énergie positive). Cette démarche n'est pas envisagée dans les actions du PCAET sur ce thème.

Propositions

- *Intégrer le réseau TEPOS
- * Intégrer un label tel que « Territoire Durable 2030 » ou « Territoire 100 % Energie renouvelable »
- *Favoriser les projets d'initiative citoyenne de production d'énergie renouvelable
- *Analyser l'impact en matière d'émissions de gaz à effet de serre et sur l'environnement local (nuisances...), et informer en amont les citoyens, pour tout projet de méthaniseurs, éoliennes...

Qualité de l'air

Combien de stations de contrôle de la qualité de l'air existent aujourd'hui sur le territoire (activités industrielles / zones urbaines et rurales) ?

Quid des émissions de la Base Aérienne 105 qui ne figurent pas dans la comptabilité carbone du PCAET ?

Propositions

- *Mettre suffisamment de stations de contrôle pour mesurer la progressivité ou non de la qualité de l'air en fonction des actions engagées, et communiquer auprès de la population sur les enjeux de qualité de l'air dont l'air intérieur
- *Avoir une action auprès de la base militaire 105 pour réduire leurs émissions